

CIMES
18 novembre 2022

La présidente :

Zakia KHATTABI	Ministre fédérale du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal
----------------	--

Les autres membres :

Frank VANDENBROUCKE	Vice-Premier ministre et ministre fédérale des Affaires sociales et de la Santé publique
Hilde CREVITS	Ministre flamand du Bien-être, de la Santé publique, de la Famille et de la Lutte contre la pauvreté
Zuhal DEMIR	Ministre flamande de la Justice et du Maintien, de l'Environnement, de l'Énergie et du Tourisme
Christie MORREALE	Vice-Présidente et Ministre wallonne de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes
Bénédicte LINARD	Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Céline TELLIER	Ministre wallonne de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-Être animal
Antonios ANTONIADIS	Vice-Président et Ministre de la Santé et des Affaires sociales, de l'Aménagement du Territoire et du Logement de la Communauté germanophone
Alain MARON	Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie et de la Démocratie participative
Elke VAN DEN BRANDT	Présidente du Collège de la Commission communautaire flamande (VGC) de Bruxelles, chargée du Budget, du Bien-être, de la Santé, de la Famille et de la Politique urbaine
Barbara TRACHTE	Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française (COCOF) de Bruxelles, chargée de la Promotion de la Santé, de la Famille, du Budget et de la Fonction publique

Elke VAN DEN BRANDT	Membres du Collège réuni de la Commission communautaire commune (COCOM) de Bruxelles, chargés de la Santé et de l'Action sociale
Alain MARON	

DÉCISIONS DE LA CIMES

POINTS A: POINTS DE NATURE POLITIQUE

1. Surveillance des moustiques exotiques

a. Rapport MEMO+ saison 2021 – 2022

La CIMES prend acte du rapport de Sciensano et de l'IMT (l'Institut de Médecine Tropicale) sur les découvertes de moustiques exotiques, principalement des moustiques tigres, au moyen d'une surveillance active et passive. La CIMES reconnaît le 'succès' du site web lancé par Sciensano, sur lequel les citoyens peuvent déposer des photos de moustiques. Au total, il y a eu 12 découvertes de moustiques exotiques, 3 grâce à la surveillance active et 9 grâce à la surveillance passive. La CIMES reconnaît que ce chiffre est supérieur à ce qui était initialement attendu.

b. Système permanent de surveillance des moustiques

Conformément aux décisions de la CIMES du 11 mai 2022, le groupe de travail 'Moustiques Exotiques et Autres Vecteurs' (MEAV) a demandé une analyse, effectuée par des experts juridiques, sur un système permanent de surveillance des moustiques exotiques. Pour ce faire, les experts juridiques se sont penchés sur 'l'accord de coopération' et le 'protocole d'accord'. La CIMES prend acte des avis juridiques fournis par les experts juridiques.

La CIMES prend également acte de la note fournie par le groupe de travail MEAV.

Sur base des réponses juridiques obtenues, le groupe de travail MEAV propose d'établir, dans un premier temps, un protocole d'accord. Un accord de coopération est juridiquement contraignant mais n'est pas réalisable à court terme. Un protocole d'accord est moins contraignant mais beaucoup plus rapide à mettre en place. Aucun des deux ne nécessite de procédure d'appel d'offres. Quand le protocole d'accord sera en vigueur, parallèlement, le groupe de travail MEAV travaillera à la rédaction d'un accord de coopération. Ici, le travail réalisé pour le protocole d'accord servira de préparation à l'accord de coopération.

La CIMES approuve la proposition du groupe de travail MEAV et mandate le groupe de travail pour l'élaboration d'un planning relatif à la surveillance pérenne, en ce compris le protocole d'accord et l'accord de coopération. En outre, la CIMES mandate le groupe de travail MEAV pour entreprendre la première étape, à savoir la rédaction du protocole d'accord.

a. Analyse des besoins

La CIMES prend acte de la recommandation du rapport MEMO de mener une discussion plus approfondie sur les nombreuses découvertes d'*Aedes albopictus* en Belgique. La CIMES demande qu'une analyse des besoins soit réalisée et que des recommandations/un plan d'action soient élaborés pour la surveillance et le contrôle durables des moustiques exotiques en Belgique à l'avenir. Cette analyse doit tenir compte, entre autres, des recommandations et pratiques internationales, de l'évolution épidémiologique actuelle et de celle prévue dans le futur des moustiques exotiques en Be et en Europe ainsi que des facteurs pouvant avoir une influence (tels que le changement climatique, le commerce international, ...).

Ajouts du cabinet du ministre Khattabi :

- Compte tenu du rapport de Sciensano/IMT transmis à la CIMES aujourd'hui (le 17 novembre), nous convenons que le point concernant le budget doit être écarté pour le moment et clarifié dès que possible en concertation avec les différentes parties prenantes. Cela ne doit toutefois pas compromettre une surveillance efficace en 2023.

Ajouts du cabinet du ministre Morreale:

- Tout d'abord, concernant le travail, dans un premier temps, sur un protocole d'accord avec Sciensano sur la mise en place d'une surveillance durable des moustiques exotiques, nous sommes d'accord avec cette décision en considérant que le point budget fera partie de la prochaine CIMES.

Annexes

1.a. Rapport MEMO+ saison 2022

1.b. Note du groupe de travail MEAV sur le système permanent de surveillance des moustiques exotiques

2. Mise en place de nouveaux groupes de travail

La CIMES approuve la mise en place des 3 groupes de travail suivants :

- Groupe de travail 'système de santé durable et bas carbone'
- Groupe de travail 'professionnels de santé'
- Groupe de travail 'adaptation aux effets du changement climatique sur la santé en Belgique'

2.1. Groupe de travail 'système de santé durable et bas carbone'

a. Composition

La CIMES approuve la composition proposée du groupe de travail 'système de santé durable et bas carbone'; les membres du groupe de travail figurent dans l'annexe 2.1.a.

b. Missions

La CIMES demande au groupe de travail 'système de santé durable et bas carbone', d'ici la fin de l'année 2022, de :

- rédiger le mandat du groupe de travail ;
- établir les KPI (Key performance Indicators), lesquels seront formulés de manière SMART;
- désigner le pilote du groupe de travail ;
- établir un planning.

2.2. Groupe de travail 'professionnels de santé'

a. Composition

La CIMES approuve la composition proposée du groupe de travail 'professionnels de santé'; les membres du groupe de travail figurent dans l'annexe 2.2.a.

b. Missions

La CIMES demande au groupe de travail 'professionnels de santé', d'ici la fin de l'année 2022, de :

- rédiger le mandat du groupe de travail ;
- établir les KPI (Key Performance Indicators), lesquels seront formulés de manière SMART ;
- désigner le pilote du groupe de travail ;
- établir un planning.

2.3. Groupe de travail 'adaptation aux effets du changement climatique sur la santé en Belgique'

a. Composition

La CIMES approuve la composition proposée du groupe de travail 'adaptation aux effets du changement climatique en Belgique'; les membres du groupe de travail figurent dans l'annexe 2.3.a.

b. Missions

La CIMES demande au groupe de travail 'adaptation aux effets du changement climatique sur la santé en Belgique', d'ici la fin de l'année 2022, de :

- rédiger le mandat du groupe de travail ;
- établir les KPI (Key performance Indicators), lesquels seront formulés de manière SMART ;
- désigner le pilote du groupe de travail ;
- établir un planning.

Annexes	2.1.a. Composition du groupe de travail 'système de santé durable et bas carbone'
	2.2a. Composition du groupe de travail 'professionnels de santé'
	2.3.a. Composition du groupe de travail 'adaptation aux effets du changement climatique sur la santé en Belgique'

3. Rapport du groupe de travail 'PFAS'

La CIMES prend acte du rapport '*PFAS and precursors in Belgium: current state and data gathering*', qui a été élaboré par le groupe de travail 'PFAS', un sous-groupe du Groupe directeur Produits Chimiques du Comité belge de Coordination de la Politique Internationale de l'Environnement (CCPIE).

Outre le rapport détaillé, le groupe de travail PFAS a également fourni une annexe et un *policy brief* qui contient le résumé, la discussion, les perspectives et la conclusion du rapport.

Le groupe de travail PFAS ne propose actuellement aucune action-NEHAP pour donner suite à ce rapport.

Annexes	3.1. PFAS final report 2022
	3.2. PFAS policy brief 2022
	3.3. PFAS annexe au rapport

4. Etude de l'impact du bruit sur la santé et l'environnement

La CIMES reconnaît l'importance de mener une étude sur l'impact du bruit autour de l'aéroport de Bruxelles National sur la santé et l'environnement. La CIMES reconnaît l'utilité d'une étude préliminaire de la littérature, dans laquelle les études nationales et étrangères pertinentes seront analysées avec les recommandations politiques qui en découlent. La CIMES charge la Cellule nationale Environnement-Santé de suivre les travaux du Conseil supérieur de la Santé à cet égard et de les renforcer si nécessaire.

5. Conférence Ministérielle de l'OMS en 2023

La septième Conférence Ministérielle Environnement-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) se déroulera du 5 au 7 juillet 2023 à Budapest. Les membres de la CIMES sont les bienvenus s'ils souhaitent participer à cette conférence.

La CIMES demande à être tenue informée par la Cellule nationale et le secrétariat de la CIMES des détails supplémentaires relatifs à cette conférence.

Ajouts du cabinet du ministre Khattabi:

- Nous confirmons l'intérêt du Ministre Khattabi à participer à la 7^{ème} Conférence Ministérielle Environnement-Santé et demandons aux autres membres de la CIMES d'exprimer explicitement leur intérêt à participer à cette conférence afin qu'une délégation Belge puisse être validée.

Ajouts du cabinet du ministre Morreale:

- Nous attendons la communication de la date de la prochaine conférence pour pouvoir vous confirmer la présence ou non du Cabinet en fonction de nos disponibilités.

Ajouts du cabinet du ministre Crevits:

- Nous tenons à vous informer que Bart Bautmans représentera notre ministre à la 7^{ème} Conférence ministérielle Environnement-Santé à Budapest début juillet 2023 et ce en tant que membre de la délégation belge.

POINT B: POINTS DE NATURE ADMINISTRATIVE

1. Réalisation du projet MEMO+

La CIMES prend acte de l'approbation — donnée par la Cellule Nationale Environnement-Santé, le GT moustiques exotiques et autres vecteurs (MEAV) et le comité directeur MEMO+ — du rapport de Sciensano et de l'ITM sur la seconde moitié du projet MEMO+ (Monitoring des moustiques exotiques en Belgique) et de l'approbation — donnée par la Cellule Nationale, le GT MEAV et le comité directeur MEMO+ — du versement à Sciensano d'un montant s'élevant à 169.803,75 €.

2. Présidence Cellule Nationale Environnement-Santé

La CIMES prend acte de la nomination de Pol Gosselin au poste de vice-président de la Cellule nationale environnement-santé. Pol Gosselin sera le président de la Cellule nationale environnement-santé en 2023, assisté d'Anne Swaluë qui deviendra l'une des vice-président(e)s en 2023.



La CIMES demande à la Cellule nationale de chercher dès à présent le/la second(e) vice-président(e) de 2023, pour assurer le bon déroulement de la présidence en 2024.

3. Composition du secrétariat environnement-santé

La CIMES prend acte de la nomination de Jesson Goffin, qui fournira un soutien administratif au Secrétariat permanent Environnement-Santé.